

INSCRIPTION SCOLAIRE

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'Ecole Publique du Théron de Sémalens pour la rentrée 2024-2025.

Pour ce faire, merci de ramener les documents suivants au secrétariat de la mairie.

- Fiche d'inscription
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de vaccination DTP de l'enfant à jour
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation de l'ancienne école, le cas échéant (pour tous les niveaux autres que petite-section)
- En cas de séparation des parents :
 - *copie du jugement attestant du mode de garde
 - *copie du jugement de divorce
- Fiche d'inscription cantine
- Fiche d'inscription garderie

Au plaisir d'accueillir votre enfant dans notre établissement.

Merci de prendre RDV avec la directrice de l'école lorsqu'il s'agit d'une première inscription après le dépôt du dossier complet en mairie.

Directrice de l'Ecole du Théron : Mme ROSARDE

Permanence administrative le lundi.

Ecole : 05 63 70 81 70 (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées) **Mail :** ce.0810162L@ac-toulouse.fr



Dossier à ramener en Mairie.



A compter de la rentrée de **Septembre 2024**, les serviettes en papier seront remplacées par **une serviette en tissu (pour les classes GS à CM2)** et des **bavoirs en tissu (pour les classes de PS et MS)** <u>au nom de l'enfant</u> pour la cantine scolaire de Sémalens. **Les serviettes et bavoirs sont à fournir par les parents dans une pochette plastique ZIP** <u>au nom de l'enfant</u> (voir règlement fiche d'inscription cantine).

Année scolaire 2024-2025

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Élémentaire publique **ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE**

2, les Promenades 81570 Sémalens **2** 05.63.71.74.43 **2** 05.63.70.28.22 mairie@semalens.fr

Année scolaire :	Niveau :	Classe :		
ÉLÈVE				
Nom de famille :		Sexe : F 🗌 M 🗌		
<u> </u>				
` '				
Né(e) le :/	/ Lieu de naissance (c	ommune et département) :		
	REPRÉSENT	ANTS LÉGAUX		
Mère Père	Tuteur			
Nom de famille :		Prénom :		
Nom d'usage :				
Profession ou catégorie	e socio-professionnelle (code)	(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)		
Code postal :	Commune :			
L'élève habite à cette				
		Tél. travail :		
·	quer mon adresse (postale et courr	iel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non		
Mère Père	Tuteur			
		Prénom :		
_				
_		(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)		
L'élève habite à cette				
		Tél. travail :		
		Tel. liavali		
		iel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non		
•	. "	vec l'élève (*) :		
Fournir une copie de la décision o				
Nom de famille :		Prénom :		
Nom d'usage :		Organisme :		
Profession ou catégorie	e socio-professionnelle (code)	(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)		
•				
L'élève habite à cette				
		Tél. travail :		
J'accepte de communic	quer mon adresse (postale et courr	iel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non		
(*) Ascendant/Fratrie/Autre membr	re de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde	d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)		

Nous acceptons que notre enfant soit **photographié(e) ou filmé(e)** pendant les activités scolaires : Oui □ Non □

Nom : Pr	ėnom :	Niveau : (Classe:
	•	effective de l'élève (personi juge aux affaires familiales, le cas échéa	
Lien avec l'élève (*) :			
Nom de famille :			
Nom d'usage :			
Adresse:		_	
Code postal :			
L'élève habite à cette adresse :			
Tél. mobile :		Tál f	ravail ·
Courriel :			
Lien avec l'élève (*):			
	Prénom :		
Nom d'usage :			
Adresse:			
Code postal :			
L'élève habite à cette adresse :			
Tél. mobile :			
Courriel:			
PERSONNES	À CONTACTER (si d	lifférentes des personnes dé	jà indiquées)
Lien avec l'élève (*) :			
À contacter en cas d'urgence	Au	itorisé(e) à venir chercher	l'élève
Nom de famille :	Nom d'usage : .	Préi	nom :
Tél. mobile :			
Lien avec l'élève (*) :			
À contacter en cas d'urgence		itorisé(e) à venir chercher	
Nom de famille :		• •	
Tél. mobile :			
Lien avec l'élève (*) :			
. ,			
À contacter en cas d'urgence		torisé(e) à venir chercher	
Nom de famille :			
Tél. mobile :			
Lien avec l'élève (*) :			
À contacter en cas d'urgence		itorisé(e) à venir chercher	
Nom de famille :			
Tél. mobile :			
Lien avec l'élève (*) :			
À contacter en cas d'urgence	Au	itorisé(e) à venir chercher	l'élève
Nom de famille :	Nom d'usage : .	Préi	nom :
Tél. mobile :			
(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/E	ducateur/Assistant familial/Gar	rde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Air	de Sociale à l'Enfance (pour responsable moral
	SERVICES I	PÉRISCOLAIRES	
Restaurant scolaire : O	ui 🗌 Non 🗌	Garderie du matin :	Oui 🗌 Non 🗌
Études surveillées : O	ui 🗌 Non 🗌	Garderie du soir :	Oui □ Non □
Transport scolaire:	ui 🗆 Non 🗆		

Date:

Signature des représentants légaux :

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles

C	l ihellé			
Code *	Libelie			
AGRICULTEURS EXPLOITANTS				
10	Agriculteurs exploitants			
	ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE			
21	Artisans			
22	Commerçants et assimilés			
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus			
CADRE	S ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES			
31	Professions libérales			
33	Cadres de la fonction publique			
34	Professeurs, professions scientifiques			
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles			
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise			
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise			
	PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES			
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés			
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social			
44	Clergé, religieux			
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique			
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise			
47	Techniciens			
48	Contremaîtres, agents de maîtrise			
EMPLOYÉS				
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique			
53	Policiers et militaires			
54	Employés administratifs d'entreprises			
55	Employés de commerce			
56	Personnels des services directs aux particuliers			

Code *	Libellé		
OUVRIERS			
62	Ouvriers qualifiés de type industriel		
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal		
64	Chauffeurs		
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport		
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel		
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal		
69	Ouvriers agricoles		
RETRAITÉS			
71	Retraités agriculteurs exploitants		
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise		
74	Anciens cadres		
75	Anciennes professions intermédiaires		
77	Anciens employés		
78	Anciens ouvriers		
AUTR	ES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé		
83	Militaires du contingent		
84	Elèves, étudiants		
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)		
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)		

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies sur ce formulaire, conformément au Règlement Général sur la Protection des données personnelles (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, sont enregistrées dans un fichier informatisé/papier par la mairie de Sémalens La base légale du traitement est le consentement. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, les élus et agents référents.

Les données sont conservées durant 1 an. Cependant, il est possible à tout moment de révoquer ce consentement en écrivant à mairie @semalens.fr.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif(s) légitime(s). Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site cnil.fr.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la mairie de Sémalens : <a href="mairie-de-demantations-demantation

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.



RESPONSABLE 1 (Responsable financier)

Année 2024-2025

^{1/} NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :		
Classe:		

RESPONSABLE 2 (Responsable financier)

FICHE A COMPLETER ET A REMETTRE AU PLUS TARD LE 1er JUIN 2024 AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

□Première inscription □Renouvellement □Ne mangera pas à la cantine*

(*Merci de compléter les informations cadre 1 à 3)

□Père□Mère□Autre :	⊔Père⊔Mère⊔Autre :		
Nom :	Nom:		
Prénom:	Prénom :		
Adresse:	Adresse:		
Date de naissance :	Date de naissance :		
N° de portable :	N°de portable :		
N° d'Allocataire obligatoire (CAF):	N° d'Allocataire obligatoire (CAF)		
³ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT			
ALLIGHTON ENDING	(CERNANT L ENFANT		
□Fréquentation au restaurant scolaire : □Lundi [□Mardi □Jeudi □Vendredi		
<u> </u>			
□Fréquentation au restaurant scolaire : □Lundi Ou	⊐Mardi □Jeudi □Vendredi		
☐ Fréquentation au restaurant scolaire : ☐ Lundi ☐ Ou ☐ Mangera de façon occasionnelle (Voir le règlement) ? Allergie alimentaire (si inscription à la cantine) :	⊐Mardi □Jeudi □Vendredi		
☐ Fréquentation au restaurant scolaire : ☐ Lundi ☐ Ou ☐ Mangera de façon occasionnelle (Voir le règlement) ? Allergie alimentaire (si inscription à la cantine) :	□Mardi □Jeudi □Vendredi		
☐ Fréquentation au restaurant scolaire : ☐ Lundi Ou ☐ Mangera de façon occasionnelle (Voir le règlement) ? Allergie alimentaire (si inscription à la cantine) :	□Mardi □Jeudi □Vendredi		

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies sur ce formulaire, conformément au Règlement Général sur la Protection des données personnelles (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, sont enregistrées dans un fichier informatisé/papier par la mairie de Sémalens La base légale du traitement est le consentement. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, les élus et agents référents.

Les données sont conservées durant 1 an. Cependant, il est possible à tout moment de révoquer ce consentement en écrivant à mairie@semalens.fr.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif(s) légitime(s). Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site cnil.fr.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la mairie de Sémalens : dp@maires81.asso.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

☐ Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE DE L'ECOLE DE SEMALENS



<u>Téléphone</u> 05.63.71.74.43 mairie@semalens.fr - http://www.semalens.fr

1.-Inscription

L'inscription est obligatoire pour la fréquentation du restaurant scolaire et se fait au secrétariat de la Mairie.

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'en septembre. En cours d'année scolaire, les inscriptions sont toujours possibles, pour les nouveaux arrivants notamment.

L'inscription est valable pour la durée de l'année scolaire. Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé (changement d'adresse, de situation familiale, de numéro de téléphone....).

2.- Médical

Les limites de prestations du fournisseur des repas ne permettent pas de régime alimentaire médical particulier ; en revanche les allergies alimentaires simples peuvent être prises en compte : elles doivent être signalées lors de l'inscription, vous devez adresser un certificat médical. Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine. Les agents de restauration ou de surveillance ne sont pas autorisés à administrer un médicament (les parents devront en tenir compte en cas de traitement pour leur enfant). - Pour tout protocole particulier, s'adresser à la Direction de l'école.

3.-Gestion du service

(Le secrétariat de Mairie n'assure pas la gestion du service cantine)

Toute absence pour maladie ou convenance personnelle au restaurant scolaire devra être signalée le matin avant 9h au 07.57.68.32.06 (vous pouvez laisser un message sur le répondeur)

La fréquentation occasionnelle reste possible dès lors que l'inscription de l'enfant est prévue au plus tard le jour même avant 09h00.

Tout repas commandé sera dû.

4.-Règles de vie

Les enfants doivent se comporter de manière calme et courtoise et doivent respecter les règles élémentaires de politesse et de bonne conduite.

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir vivre propre à un tel équipement afin d'y faire régner une ambiance conviviale.

Tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que des agissements perturbant la vie de groupe, ne pourront être admis. Si tel est le cas, un avertissement par courrier, sera adressé à la famille. Si le comportement devait se répéter malgré tout, ou en cas d'actes graves, la commune pourrait décider de l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant de la cantine, après rencontre avec les responsables légaux.

5.- Facturation

Le prix du repas est déterminé et voté chaque année par le Conseil Municipal de la commune. Le prix du repas est actuellement fixé à **3,80 euros** (à partir du 01/01/2024). Pour les repas occasionnels, les factures seront établies dès lors

que l'enfant (ou la fratrie) aura mangé 5 repas. Pour les enfants qui mangent de façon régulière, la facturation sera adressée tous les mois au responsable financier.

Le règlement sera à adresser au Service de Gestion Comptable de CASTRES, 4, Avenue Charles de Gaulle 81108 CASTRES CEDEX à l'ordre du Trésor Public.

En cas d'impayé, une lettre de relance sera envoyée par la commune, En indiquant que des solutions à l'amiable peuvent être trouvées. En cas d'absence de réponse au terme d'un second délai, précis par une seconde lettre de relance, les parents peuvent être convoqués et orientés vers le CCAS de la commune. Si, à l'issue de cette rencontre, aucune solution n'est trouvée avec la famille, et suite aux différentes étapes et de l'échec de tout dialogue, la commune pourra décider, le cas échéant, de ne plus admettre l'enfant à la cantine scolaire communale.

6.- Réclamations

Toute réclamation au sujet de la cantine doit faire l'objet d'un courrier adressé à la Mairie à l'attention du Maire ou de l'élu en charge des Affaires Scolaires.

7.- Matériel nécessaire : Les parents des enfants en classe de maternelle (PS et MS) devront fournir deux bavoirs en tissu et pour les autres enfants (classes de GS au CM2) deux serviettes de table en début de semaine. Les serviettes usagées seront rendues aux familles le vendredi afin d'être lavées. Il est demandé à ce que les serviettes soient marquées au nom de l'enfant.

Les serviettes seront rangées à la cantine dans une pochette plastique ZIP <u>au nom de l'enfant.</u>

ANNEXE AU REGLEMENT CANTINE

Charte du savoir vivre et du respect mutuel

Avant le repas, les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains, se rangent par deux et rentrent en silence dans la cantine. Chaque semaine, un chef de table volontaire se placera en bout de table.

Son rôle est de donner l'exemple aux autres, de faire en sorte que le repas se passe dans le calme.

Lui seul est autorisé à se lever si besoin.

Pendant le repas :

Je me tiens bien à table.
Je ne joue pas avec la nourriture.
Je ne crie pas, ne me lève pas sans raison.
Je respecte mes camarades et le personnel.
J'aide à débarrasser en faisant passer mon verre, mon assiette et mes couverts en bout de table.
Je sors en silence sans courir.

J'AGIS AVEC CHACUN COMME J'AIMERAIS QU'IL AGISSE AVEC MOI.

Le personnel de la cantine <u>s'engage</u> à respecter chaque enfant en lui donnant le temps de manger sereinement, à faire de ce repas un moment convivial.

Les horaires du service en fonction du nombre d'enfants/classe : (Classes maternelles au premier service)

11 h 50 à 12 h 30 – 12h30 à 13h00 – 13h00 à 13h30

En utilisant ce service, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

En cas de départ de l'enfant en cours d'année, il conviendra d'en <u>informer aussitôt la mairie</u> afin d'éviter des recouvrements indus.

Date et signature des responsables légaux :



Année 2024-2025

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :			
Scolarité demandée :			

Fiche à compléter <u>impérativement</u> et à remettre au plus tard le 1^{ER} juin 2024 au SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☐ Première inscription	Renouvellement	■ Ne souhaite pas être inscrit		
		(*Merci de compléter les informations cadre 1 à		

² RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
□Père□Mère□Autre :	□Père□Mère□Autre :
Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom:
Adresse:	Adresse:
N°de portable :	N°de portable :
N° d'Allocataire obligatoire (CAF):	N° d'Allocataire obligatoire (CAF):
AUTRE PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGE	

^{3/} RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Merci de <u>cocher</u> les cases correspondantes à vos besoins de garderie.

Jours de la semaine	Matin (De 7h30 à 8h20)	Midi* (De 12h00 à 12h30)	Soir* (De 16h15 à 18h30)
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

^{*}Pour la garderie du soir, si oui, préciser l'heure de reprise de l'enfant : à -----h -----mn.

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies sur ce formulaire, conformément au Règlement Général sur la Protection des données personnelles (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, sont enregistrées dans un fichier informatisé/papier par la mairie de Sémalens La base légale du traitement est le consentement. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, les élus et agents référents.

Les données sont conservées durant 1 an. Cependant, il est possible à tout moment de révoquer ce consentement en écrivant à mairie@semalens.fr.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif(s) légitime(s). Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site cnil.fr.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la mairie de Sémalens : dpd@maires81.asso.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.



^{*}Pour la garderie du midi, seul, les enfants qui ne mangent pas à la cantine, sont concernés.



MAIRIE DE SÉMALENS DÉPARTEMENT DU TARN

<u>Téléphone</u> 05.63.71.74.43 <u>mairie@semalens.fr</u> <u>http://www.semalens.fr</u>

Règlement intérieur de la Garderie

PRESENTATION DU SERVICE DE GARDERIE :

Une garderie municipale a été mise en place pour aider les parents dont les horaires de travail ne coïncident pas avec les horaires scolaires. S'agissant d'une surveillance de l'enfant en dehors du temps scolaire, aucune exigence éducative ne pourra être formulée auprès des personnes chargées de la garderie.

Le service de garderie municipale gratuit, jusqu'à présent sera payant à compter du 02 octobre 2023 au tarif de 1 €* uniquement sur le créneau de 16h15 à 18h30.

* tarif unique quel que soit la durée sur le créneau du soir (délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2023)

Tout enfant dont le comportement troublerait l'ordre pourra être exclu momentanément ou définitivement de la garderie. Il est demandé aux parents de <u>RESPECTER LES HORAIRES</u>, en particulier le soir et le midi et de prévenir <u>en cas retard</u> au 06.84.77.19.27 (téléphone de l'école)

CONDITIONS D'INSCRIPTION:

L'enfant scolarisé à l'école de la commune de Sémalens et dont les deux parents travaillent peut-être inscrit à la garderie municipale. Les parents ou représentants légaux de l'enfant doivent :

- Compléter, signer et ramener la présente fiche à la Mairie
- S'engager à respecter les horaires

OUVERTURE DE LA GARDERIE:

La garderie fonctionne pendant la période scolaire (sont exclues les périodes de vacances scolaires) : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- Les matins de **7h30 à 8h20-** Pour des raisons évidentes de sécurité, il sera demandé à l'adulte qui accompagne l'enfant de ne pas le laisser seul à l'entrée de l'école
- Les midis de 12h00 à 12h30
- Les soirs de 16h15 à 18h30

En cas de retard, excessif ou répétitif, l'inscription de l'enfant à la garderie sera annulée pour l'année scolaire en cours. Aucune surveillance n'est assurée au-delà des horaires d'ouverture de la garderie municipale

SOINS MEDICAUX:

L'enfant malade ou nécessitant des soins médicaux attentifs n'est pas admis à fréquenter la garderie. Aucun médicament ne peut être administré. Le personnel s'engage, en cas d'accident ou de maladie de l'enfant, à prévenir la famille ou les personnes mentionnées sur le formulaire d'inscription.

Date et signatures des responsables légaux :